

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 5 juillet 2018 à 20 h 30

Etaient présents :

Mmes : ETIEN-HERNANDEZ-LAKRICHI-MARTY-VIALATTE-VIRGILI-

MM :ALBOUY-BENAZECH-DIMILTA-ENJALBERT-FABRE-FLEURY-MARIOJOULS-RAYNAUD-SERIEYS-

Absents excusés et représentés : Mmes AZEMA- JOLY et PETIOT – M. PUECH.

Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Christine.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Budget Communal Décision Modificative n°1-Augmentation de crédits

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire approuve, à l'unanimité, l'augmentation de crédits indiqués dans le tableau ci-après :

Virements de crédits	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
<u>Section de fonctionnement</u>				
<u>Dépenses :</u>				
Virement section investissement			023	83 823
<u>TOTAL</u>				83 823
<u>Recettes :</u>				
Dotation Solidarité Rurale			74121	83 823
<u>TOTAL</u>				83 823
<u>Section d'investissement</u>				
<u>Dépenses</u>				
Dépôts et cautionnements reçus			165	400
Concessions et droits similaires, logiciels			2051	850
Terrains nus			2111	25 000
Réfection toiture mairie			2313-270	33 000
Requalification entrée village			2315-271	24 573
<u>TOTAL</u>				83 823
<u>Recettes</u>				
Prélèvt sur recettes fonctionnement			021	83 823

Organisation transport public de voyageurs desservant la Commune

La convention passée pour le service de taxi expire le 31 août 2018. Ce service donnant satisfaction à la population, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention pour une durée d'un an avec Monsieur ICHE à compter du 1^{er} septembre 2018. La garantie de recettes versée au transporteur est fixée à 0.80 € TTC.

Fête Médiévale du 26 août 2018, fixation prix billets diner-spectacle et boissons

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de fixer le prix des billets qui seront vendus pour le diner-spectacle à :

- 17 € pour les adultes et les enfants de 10 ans et plus
- 10 € pour les enfants de moins de 10 ans

Le prix des boissons est fixé à 2 € et la bouteille d'eau à 1 €.

Tarifs billets manifestations diverses

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer, à compter du 1^{er} août 2018, à 5 € le prix des billets qui seront vendus à l'occasion de diverses manifestations (représentations théâtrales, spectacles divers, ...).

Attribution subvention exceptionnelle « Burlats Patrimoine et Culture »

Afin de participer à l'organisation du spectacle nocturne sur l'eau prévu le 28 juillet 2018 à Burlats par l'Association Burlats Patrimoine et Culture, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à cette association. Les crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget. Si la manifestation n'avait pas lieu, la subvention serait annulée.

Attribution marché réfection toiture de la Collégiale

Suite à la consultation lancée le 17 mai 2018, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché des travaux à l'Entreprise RODRIGUES BIZEUL, qui a présenté la meilleure offre, d'un montant HT de 153 614.50 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché correspondant.

Retrait Commune de St Salvi de Carcavès de la Communauté de Communes Sidobre-Vals et Plateaux

Suite au souhait de la Commune de St Salvi de Carcavès d'intégrer la Communauté de Communes « Monts de Lacaune-Montagne du Haut Languedoc », le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le retrait de cette commune de la Communauté de Communes « Sidobre-Vals et Plateaux » à compter du 1^{er} janvier 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Retrait de la Commune de Montfa du RER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le retrait de la Commune de Montfa du RER du Sidobre et Vent d'Autan qui souhaite intégrer le RER du Pays du Dadou et donne pouvoir à Monsieur le Président du RER Sidobre et Vent d'Autan pour engager les démarches et signer toutes les pièces relatives à ce retrait.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2017

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2017.

Acquisitions de terrains

A Burlats

Afin de permettre la création d'un parking lors de l'aménagement de l'entrée du village de Burlats, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe d'acquérir pour une somme de 20 000 € les parcelles cadastrées section AN 108, 109 (partie), 111 (partie) et AM 169 pour une superficie approximative totale de 2 550 m² appartenant à Madame DAUPHIN.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la Commune.

A l'Adrech

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition, pour la somme de 4 500 € de la parcelle cadastrée AZ 42 d'une superficie de 4 475 m² appartenant aux Consorts GALY, sur laquelle est implanté le « Roc de Baptistou », afin de préserver et de mettre en valeur ce rocher remarquable.

Les frais de notaire seront pris en charge par la Commune.

Dévolution travaux aménagement entrée du village de Burlats

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation suivant la procédure adaptée en vue de la dévolution des travaux d'aménagement de l'entrée du village de Burlats, à choisir l'entreprise à l'issue de la procédure de consultation et à signer les marchés correspondants.

Modification bail logement presbytère de Lafontasse

Suite au départ de son compagnon, Mme COCHARD, actuellement locataire du logement du presbytère de Lafontasse, souhaite conserver son appartement. En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau bail pour un montant mensuel de 387 € à compter du 1^{er} août 2018.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.